

A ce jour, nous sommes propriétaires
d'un terrain constructible en zone UA.

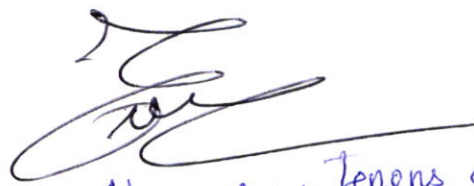
Je découvre que le nouveau PLU en élaboration,
classerait celui-ci en zone non constructible.

Je suis donc en total désaccord sur cette décision,
d'autant plus que une construction réglementaire
sur cette parcelle ne nécessiterait rien ni sur le
plan visuel, ni sur l'alignement, et ni sur la
sécurité.

Après avoir pris les renseignements nécessaires
auprès de personnes compétentes, et compte tenu
du temps limité pour le respect des dates de
clôture, je déposerai en main propre, dans les
plus brefs délais, un dossier détaillé qui
devra être retransmis à la commissaire-
enquêteuse.

Seins une lettre recommandée avec AR
pour cette personne, et une copie sera faite à
Mme le Maire.

Fait à CROUY le 2 Décembre 2017



Nous nous tenons à votre disposition
pour une visite éventuelle de
notre terrain.

M. IRIART 10 rue des Heuriers.
Crouy s/Ouercq